



**CONSEIL SYNDICAL EXTRAORDINAIRE SNIA-IPR -
26 ET 27 MARS 2015**

LYCEE DES METIERS FRANÇOIS RABELAIS - DARDILLY

Jeudi 26 mars

➤ **Ouverture du Conseil syndical : Roger Keime**

Roger Keime remercie les présents et les collègues qui ont organisé l'accueil dans ce lycée hôtelier, le plus important de France par son nombre d'élèves et d'apprentis (1100) et ayant reçu de nombreux prix. L'établissement a également accueilli au mois de février la finale du concours « un des meilleurs ouvriers de France » dans la catégorie cuisine gastronomique.

Pourquoi ce CS extraordinaire ?

- D'une part, pour remercier les DA du remarquable travail qu'ils ont accompli pour mobiliser les collègues lors des élections professionnelles. Le résultat montre que nous sommes un corps très représentatif et très représenté. D'autre part, pour organiser les élections internes au SNIA-IPR. Le bureau national propose d'élargir le BN à 12 membres, ce qui nécessite une modification des statuts et du règlement intérieur, d'où l'obligation de réunir un Conseil Syndical extraordinaire en amont des élections pour valider ces décisions.
- Roger Keime rappelle les résultats des élections professionnelles du 4 décembre : nous avons obtenu 4 titulaires et 4 suppléants à la CAPN, confortant ainsi notre rôle primordial dans la gestion de la carrière des collègues.
- Il rappelle l'audience auprès de Madame Najat Valaud-Belkacem qui a eu lieu début mars. La ministre a été à l'écoute des IA-IPR sur leur rôle pédagogique. Pour ce qui concerne le catégoriel, elle nous a demandé de lui communiquer un argumentaire précis qui lui a été adressé par courrier le 12 mars 2015. Le compte-rendu de cette audience et le courrier sont en ligne à la rubrique « agenda social » du site.
- Roger Keime souligne que les négociations périment actuellement au GT10 : plusieurs réunions ont eu lieu mais les changements successifs de ministres n'ont pas facilité l'avancement des travaux. La réunion du 02 avril prochain devrait permettre de finaliser la circulaire sur les missions des IA-IPR et d'aborder enfin les discussions sur les plans indiciaires et indemnitaires.
- Au suivi de la formation initiale, qui est déjà une charge lourde, s'ajoutent l'information et la formation sur le nouveau collège. Il est à noter que c'est la première fois que le SNIA IPR UNSA est invité à une réunion sur une réforme avant que celle-ci n'ait lieu.
- Le nombre de syndiqués est au même niveau que l'an dernier. La liste stabilisée des adhérents est à jour et figure sur le site, les DA peuvent y avoir accès. L'attestation fiscale est téléchargeable sur le site, qui est géré de façon remarquable par J-P Pujol. L'arrivée de nouveaux DA est saluée. L'adhésion des stagiaires est valide pour la fin de cette année scolaire et la suivante. Bernard Lehalle demande aux DA de compléter les adresses des stagiaires mais de ne pas créer leur fiche pour éviter des doublons ; il va les créer lui-même.
- La CAPN des titulaires se tiendra le 16 avril. Les stagiaires seront nommés à la CAPN du 4 juin, un dernier ajustement du mouvement aura lieu le 9 juillet.
- Répondant à plusieurs témoignages de collègues faisant état lors des CAPAS de l'agressivité, voire du manque de respect, de commissaires paritaires à l'égard de la fonction d'IA-IPR, Roger Keime conseille aux DA de l'alerter pour qu'il puisse prendre contact directement avec le Recteur des académies concernées.

- **Réunion des commissions de travail**
- A. Groupe de travail pédagogique :
- B. Groupe de travail «missions et carrières»

Vendredi 27 mars

- **Restitution des groupes de travail** : le rapporteur de chaque groupe fait état des points principaux soulevés pendant la séance de travail du 26 mars.

Le document proposé par le groupe pédagogique constitue une base de réflexion et une ressource précieuse pour les prochaines réunions, notamment celles relatives à la réforme du collège auxquelles la DGESCO convie le SNIA-IPR.

A) Le groupe «missions et carrières» :

Le travail s'est fondé d'une part sur les termes de la lettre envoyée à la Ministre qui présente notre analyse d'un processus continu de dévalorisation du corps des IA-IPR et d'autre part sur les « remontées du terrain » sur le ressenti des collègues faites par les DA présents dans le groupe.

Dans un premier temps, les membres du BN ont rappelé les points essentiels du courrier portant :

- sur l'effet négatif du décret du 5 janvier 2012 sur la gouvernance des académies qui a dans de nombreuses académies occasionné une fragilisation du positionnement des IA-IPR et les a éloigné du premier cercle de décisions du pilotage pédagogique ;
- sur notre attention vigilante à l'écriture de la nouvelle circulaire qui devra affirmer comme missions « cœur de métier » le pilotage pédagogique dont l'évaluation des enseignants et des enseignements. Il en est de même pour la réaffirmation du rôle des IA-IPR dans les opérations de gestion des personnels et dans la prise en compte des missions nationales (concours, rénovation des programmes et des diplômes, ...) ;
- sur notre demande réitérée de la création d'un échelon spécial BBis pour tous les IA-IPR, en étape intermédiaire à la HEC et dans une mesure transitoire, l'application d'un contingent d'au minimum 60 inspecteurs bénéficiant de l'accès à la Hors échelle BBis pour l'année 2015 ;
- sur notre demande répétée d'une revalorisation substantielle de l'ICA dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Lors des échanges, les DA de plusieurs académies illustrent sur le terrain l'affaiblissement du lien hiérarchique direct des IA-IPR avec le recteur. La nouvelle gouvernance a eu pour effet de créer des fonctions nouvelles de conseillers de recteur qui sont créées par le blocage des supports pédagogiques des collègues qui les occupent. Parmi eux on trouve fréquemment les fonctions de DAP, de DAFPE ou de DAVS. Cette situation nuit au pilotage des disciplines ; elle entraîne un surcroît de travail conséquent pour les IA-IPR des disciplines amoindries par l'utilisation des supports et elle fragilise le fonctionnement du collège notamment dans le cadre de la répartition des dossiers transversaux.

Les DA mettent en avant la lassitude des collègues dont la charge de travail est sans cesse alourdie par les dossiers transversaux. Ils décrivent des collègues au bord de l'épuisement professionnel qui se sentent déconsidérés et non reconnus par l'institution. Ce constat unanime d'une colère sourde qui monte dans les académies confèrera au SNIA-IPR la responsabilité de définir pour la rentrée les modalités d'une action syndicale forte si les arbitrages demandés à la Ministre ne nous étaient pas favorables.

B) Le groupe « pédagogique » a examiné le projet réforme des collèges et a établi la position du SNIA-IPR sur les principaux points novateurs. Il a eu de riches échanges qui permettront de nourrir la réflexion syndicale sur ce qui est au cœur de notre métier. Le temps principal a porté sur la transformation du collège à la rentrée 2016 pour laquelle nous ne manquerons pas d'être fort sollicités, tant en amont dès l'automne 2015 que lors de la mise en place.

D'ores et déjà, les inspecteurs présents affirment leur adhésion aux grands principes définis dans les documents préparatoires pour lesquels notre expertise est requise - concertation des syndicats élus des corps d'encadrement du 19 mars et 2 avril - : les compte rendus sont sur le site.

Il apparaît nécessaire de veiller à ce que les conditions soient réunies pour que l'amont (l'information des équipes pédagogiques et des équipes de direction), la formation des personnels et l'accompagnement de l'autonomie des établissements avec les principaux de collège, et la prise en compte dans les actes

d'inspection individuelle des futurs EPI, puissent être permis par une attention tant logistique que des moyens arrêtés (frais de déplacement abondés, rétribution de la formation en ESPE, création d'emplois d'IA-IPR).

Les rapporteurs, Myriam Gaujoux - commissaire paritaire à la CAPN - et Pascal François - D.A. de Créteil - élaborent le compte rendu qui a été présenté et discuté en plénière le matin du 27 mars.

➤ **Évolution du règlement intérieur et des statuts :**

Des évolutions liées à l'adhésion du SNIA-IPR à l'UNSA et l'élargissement du BN à 12 membres nécessitent le "toiletage" des statuts et du règlement intérieur. Bernard Lehalle les projette et les modifications sont portées collégialement.

Le SNIA-IPR est un syndicat et non une Amicale ou association ; conformément à la terminologie en vigueur, la dénomination de 'Président' devient 'Secrétaire Général'.

Le prochain BN sera constitué des 12 membres, 10 issus du vote, 1 représentant des retraités désigné par le BN parmi les volontaires, un représentant des stagiaires par ses pairs.

**Les statuts sont adoptés à l'unanimité
Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité**

➤ **Organisation des élections du prochain BN**

Le BN sera renouvelé, un appel à candidature se fera entre le 11 et le 22 mai 2015.

Le vote des adhérents à jour de leur cotisation se fera par voie télématique entre le 27 mai à 8h00 et le 4 juin 12h.

Le nouveau BN se réunira en juin.

Le prochain conseil syndical se tiendra le 7 octobre 2015 à Paris.

➤ **Conclusion**

➤

Roger Keime souligne que la parité dans les candidatures au BN serait souhaitable. Il remercie les participants pour la qualité des débats.

Les éléments développés par la commission « missions et carrières » seront fort utiles pour permettre aux BN (actuel et futur) de densifier leur argumentation pour les réunions de l'agenda social et définir les actions à mettre en place dans les académies et au niveau national si les négociations n'apportent pas les améliorations attendues dans le déroulement de carrière des IA-IPR. De même, les éclairages apportés par la commission pédagogique, notamment sur le collège, pourront être repris lors des consultations des corps d'encadrement à venir avec le cabinet de la ministre et la DGESCO.

Roger Keime demande aux DA de rester mobilisés et de communiquer avec les adhérents à partir des informations du BN et de réserver le meilleur accueil aux lauréats du concours.